

**80<sup>ème</sup> CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE**

**Procès-verbal de la séance du lundi 22 septembre 2025 à 19h00**

**Halle des fêtes d'Undervelier**

**Président** : M. Théo Comte

**Secrétaire** : Mme Michèle Bailat, vice-chancelière de la Commune mixte de Haute-Sorne

**Présents** : Les membres du Conseil communal suivants : M. le Maire Eric Dobler, Mme Yvonne Lucchina, M. Etienne Dobler, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, M. Julien Meier, M. Olivier Chèvre, Mme Céline Grellier, M. Pascal Crétin et M. Alexis Schouller, chancelier.

**Excusé** : -

**Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 30 du 4 septembre 2025, par affichage public, sur le site internet de la commune et dans la rubrique agenda du Quotidien Jurassien.

**Le Président, M. Théo Comte**, ouvre la séance.

Il salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, le chancelier, la secrétaire du jour, Michèle Bailat vice-chancelière, les représentants de la presse et le public.

La séance de ce soir est enregistrée.

Il rappelle que les amendements doivent être déposés par écrit auprès du Président.

**Le Président** donne la parole à la secrétaire du Conseil général pour l'appel.

## **1. Appel**

Michèle Bailat, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal.

33 conseillers généraux sur 33 sont présents.

L'ordre du jour est accepté tel quel.

## **2. Procès-verbal de la séance du 16 juin 2025**

Le PV, qui a été rédigé par Mme Michèle Bailat, vice-chancelière, est accepté avec remerciements.

## **3. Communications**

**M. Comte, Président**, propose d'effectuer une minute de silence en hommage à M. Gérald Kraft dit GK, ancien secrétaire du Conseil général qui est décédé cet été.

**M. Comte** procède aux communications suivantes :

- ◆ Mme Christine Choffat démissionne : du Conseil général, de la commission de l'administration générale et sécurité publique et de la commission du marché couvert de Haute-Sorne. Le Président la remercie pour son engagement pour la collectivité.
- ◆ Le bureau a décidé de changer l'ordre de passage des demandes de naturalisation afin de libérer les personnes concernées plus vite. Les demandes de naturalisation figureront dorénavant après les questions orales.

**Le Président** cède la parole à **M. le Maire Eric Dobler** pour les communications du Conseil communal qui s'exprime ainsi :

◆ **Entrée en vigueur des trois règlements**

Le règlement de sécurité local, le règlement du Conseil général ainsi que le règlement sur les élections ont tous été validés par le délégué aux affaires communales.

◆ **Egalité salariale**

Le Conseil communal a effectué l'analyse de l'égalité des salaires fondée sur le mois de référence août 2024 durant la période du 01.10.2023 au 30.09.2024.

La responsabilité de la conduite de l'analyse de l'égalité des salaires conformément à l'art. 13c LEg incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien de contrôles internes adéquats relatifs à la conduite de l'analyse de l'égalité des salaires. En outre, le Conseil communal est responsable du choix et de l'application de la méthode scientifique et conforme au droit et de la tenue des enregistrements appropriés.

Conformément aux exigences selon l'art. 5d LiLEg, l'art. 13d LEg et l'art. 7 de l'ordonnance sur la vérification de l'analyse de l'égalité des salaires, l'auditeur externe a procédé à la vérification formelle de l'analyse de l'égalité des salaires et a vérifié :

- si l'analyse de l'égalité des salaires a été exécutée dans le délai imparti par la loi ;
- s'il existe une preuve que l'analyse de l'égalité des salaires a été effectuée selon une méthode scientifique et conforme au droit ;
- si tous les travailleurs ont été englobés dans l'analyse ;
- si tous les éléments de salaire ont été englobés dans l'analyse ;
- si toutes les données nécessaires, y compris les caractéristiques personnelles et liées au poste de travail, ont été englobées dans l'analyse.

Conclusion de l'auditeur externe :

*Lors de notre vérification formelle de l'analyse de l'égalité des salaires, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que l'analyse de l'égalité des salaires par Commune mixte de Haute-Sorne, pour le mois de référence 08/2024 durant la période sous revue du 01.10.2023 au 30.09.2024 n'est pas conforme à tous égards aux exigences selon les dispositions légales de l'ordonnance sur la vérification de l'analyse de l'égalité des salaires.*

Le détail de l'analyse sera communiqué lors d'une prochaine séance au personnel communal.

◆ **Mur de graffiti**

La commune a délimité un mur de graffitis dans le passage sous-voie du pont de la route de contournement au nord de Glovelier. Avec l'accord du service cantonal des infrastructures, un périmètre a été marqué à l'attention des artistes en herbe.

◆ **Informations**

Le prochain journal de Haute-Sorne Infos paraîtra le 25 septembre 2025.

Quant à la Foire de Bassecourt, elle se déroulera le 27 septembre 2025.

◆ **Implication du personnel communal pour la mise en place des élections**

Il y a une forte mobilisation du personnel communal pour les élections cantonales d'octobre. La quasi-totalité du personnel administratif sera sur le pont. Les bureaux seront fermés le lundi 20 octobre pour permettre à l'administration de se réorganiser.

◆ **ZAM**

Le Comité de la ZAM et les mandataires de l'entreprise Crevoisier SA ont signé l'acte de vente d'une parcelle de 13'000 m<sup>2</sup> en date du 14 août 2025. Le permis de construire sera déposé ces prochains mois.

|                             |
|-----------------------------|
| <b>4. Questions orales.</b> |
|-----------------------------|

2 questions orales ont été déposées.

**Question no 1 concernant l'entretien des fleurs à Undervelier posée par Mme Esther Gerber (PS-Verts) qui s'exprime ainsi :**

« Les fleurs et les plantes embellissent chaque village et apportent couleur et joie dans la vie. UnderAction, l'association d'embellissement d'Undervelier, souhaite réaliser une nouvelle plantation devant l'ancienne école. Autrefois, la commune y plantait et entretenait des fleurs chaque année. Cela n'est plus le cas aujourd'hui. Seuls deux bacs subsistent.

UnderAction a élaboré un plan de plantation proposant un aménagement composé principalement de plantes vivaces indigènes, comestibles et favorables aux insectes nécessitant peu d'entretien et d'arrosage. Un arbre y trouverait sa place. Le montant de cet aménagement avoisinerait les 800 à 1000 CHF. L'association est prête à prendre en charge le financement de l'achat des plantes. La plantation et l'entretien réguliers devraient donc être pris en charge par la commune.

La proposition a été soumise aux conseillers compétents. Après une longue attente, la réponse est arrivée : le projet peut être mis en œuvre par UnderAction, mais sans aucune participation de la commune.

D'où nos questions :

Pourquoi la voirie choisit de s'occuper des fleurs, par exemple des géraniums autour des fontaines, dans d'autres villages de notre commune, mais pas à Undervelier ?

Pourquoi la commune refuse de soutenir un projet qui n'a pas seulement pour objectif d'embellir un lieu, mais aussi - et surtout - de favoriser la biodiversité dans un espace bâti ? »

**Réponse de M. Julien Meier, conseiller communal, qui s'exprime ainsi :**

« Le Conseil communal attache une importance particulière à la question de la biodiversité. Plusieurs réalisations en témoignent déjà.

À Undervelier, l'aménagement de places de jeux, de l'espace devant les galeries du Pichoux ou encore de la place près de l'ancienne école en sont de bons exemples. La revitalisation du Miéry viendra prochainement compléter ces projets. La vallée est d'ailleurs reconnue pour sa richesse en faune et en flore.

S'agissant du projet soumis aujourd'hui, nous n'y sommes pas opposés. Toutefois, une condition s'impose clairement : l'entretien doit relever de l'entité qui met en place le projet. Comme vous le savez, notre commune fonctionne avec des moyens financiers limités et effectifs bien moindres que ceux de certaines communes voisines.

À titre d'exemple, la fontaine de Bassecourt et quelques places fleuries sont entretenues par la voirie. Ce choix n'a rien de discriminatoire : il tient simplement au fait que ces travaux s'intègrent dans le plan de formation de nos apprentis.

Par le passé, la commune assurait les plantations, tandis que des citoyens prenaient en charge l'arrosage et l'entretien d'une fontaine ou d'un bac. Ce modèle existe encore ailleurs, grâce à l'engagement de particuliers ou de sociétés d'embellissement.

Une demande émanant d'Underaction avait d'ailleurs été acceptée pour reprendre certains bacs. Malheureusement, ces derniers sont aujourd'hui laissés à l'abandon. Ne serait-il pas judicieux de commencer modestement en revitalisant ces derniers ?

Par ailleurs, certaines plantations — vivaces, aromatiques ou petits fruits — peuvent rapidement devenir envahissantes. Nous avons déjà connu des expériences malheureuses : des projets lancés avec enthousiasme ont ensuite été laissés à la charge de la commune. Lorsque la voirie a dû en assurer l'entretien, des critiques ont surgi, car le suivi ne correspondait pas aux attentes des initiateurs. Ces situations génèrent frustrations et déceptions, des deux côtés.

En résumé, mieux vaut un projet réaliste, pérenne et bien entretenu qu'une belle initiative rapidement abandonnée. C'est précisément pour cette raison que nous insistons sur la question essentielle de l'entretien ».

**Mme Esther est non satisfaite de la réponse.**

---

**Question no 2 intitulée « Projet de convention entre la commune et la bourgeoisie relative à l'alimentation en eau des pâtures de l'Envers » posée par Mme Catherine Wolfer (PS-Verts) qui s'exprime ainsi :**

« Le 18 août 2025, le Conseil communal faisait parvenir un tout-ménage aux habitants de Glovelier concernant l'assemblée de la bourgeoisie de Glovelier du 9 septembre 2025.

A l'ordre du jour, au point 7, figurait le libellé suivant : « *Information sur le Projet de convention entre la commune et la bourgeoisie relative à l'alimentation en eau des pâtures de l'Envers* ».

En tant que membre de la commission des services communaux, j'étais surprise de prendre connaissance de ce point étant donné que nous n'avons nullement évoqué ce projet lors de l'une des dernières séances de la commission.

Je me permets donc de demander au Conseil communal de nous éclairer sur ce point en nous faisant part des informations principales qui ont été communiquées lors de l'assemblée mentionnée ».

**Réponse de M. Eric Dobler, maire :**

Il revenait à la dernière assemblée de la bourgeoisie de Glovelier en juin 2024 de se prononcer sur le point suivant de l'ordre « Prendre connaissance et préaviser le projet de convention entre la commune et la bourgeoisie relative en alimentation en eau du pâturage de l'Envers ainsi qu'à la cession d'une surface de 1'000 m<sup>2</sup> sur la parcelle bien fonds 2061 du ban de Glovelier propriété de la bourgeoisie pour y réaliser la construction d'un nouveau réservoir communal ».

Au terme d'un long débat, l'assemblée bourgeoise a décidé que le projet de convention entre la commune et la bourgeoisie était refusé. Le Conseil communal a remis l'ouvrage sur le métier en essayant de refaire une convention sans les éléments bloquants. Finalement, le Conseil communal a décidé qu'il n'y aurait pas besoin de convention car cela ne faisait plus sens. C'est cette information qui a été donnée lors de l'assemblée du 9 septembre 2025.

Le président de l'assemblée bourgeoise et le responsable communal du service des eaux travaillent ensemble à l'élaboration d'un projet en dehors de cette convention. Il y aura une convention pour la livraison de l'eau mais c'est un projet qui sera mené par le service des eaux et la commission bourgeoise.

**Mme Wolfer est satisfaite de la réponse.**

## **5 Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par Mme Naïma DOBLER**

**M. le Maire** monte à la tribune et présente la naturalisation.

« Madame Dobler est née le 26.10.1968 au Maroc, où elle a résidé jusqu'en 2009. Elle s'est mariée avec un habitant de notre commune et est ensuite venue s'établir à Courfaivre jusqu'en 2021. Un enfant est issu de cette union, Nassim, 14 ans. A la suite d'une séparation, elle a déménagé à Glovelier et vit avec son fils.

Madame Dobler a fait des études de langue et littérature anglaise à l'Université de Rabat. Elle a obtenu un DEUG dans cette matière. Elle a ensuite travaillé comme assistante de direction au Maroc. Après son mariage, elle s'est occupée durant quelques années de son fils, avant de reprendre un travail dans le secteur de l'horlogerie. En 2014, elle a effectué une formation d'auxiliaire de santé et depuis elle travaille à la Résidence « Les Pins » à Vicques.

Faisant des horaires de nuit, il lui est difficile de faire partie de sociétés locales, mais elle va régulièrement au marché de Glovelier. Elle pratique également différentes activités sportives dans la région.

Madame Dobler souhaite obtenir la nationalité suisse car elle connaît la Suisse depuis longtemps. Elle a beaucoup appris de ce pays et a souhaité être sûre d'y être bien intégrée avant de faire sa demande de naturalisation. Elle aimerait également avoir la même nationalité que son fils.

Selon le Service à la population du Canton du Jura, après l'audition et au vu des informations recueillies, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre sa demande de naturalisation ».

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

## **6 Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par Mme Mubina BERZATI**

**M. le Maire** monte à la tribune et présente la naturalisation.

« Madame Berzati est née le 02.11.2002 à Delémont. Elle a toujours vécu dans le Canton du Jura, et plus précisément à Bassecourt depuis 2006.

Après avoir effectué toute sa scolarité obligatoire à Bassecourt, elle a effectué un apprentissage de vendeuse chez Coop à Delémont. Depuis la fin de son apprentissage en 2023, elle travaille chez Denner à Courroux.

Elle s'est mariée le 16.09.2023 avec Besar Berzati. Ils attendent actuellement leur premier enfant.

Toute la famille de Mme Berzati habite en Suisse. Ses parents et ses quatre sœurs notamment habitent tous Bassecourt.

Si elle souhaite aujourd'hui obtenir sa naturalisation, c'est parce qu'elle est née et a toujours vécu en Suisse. Elle s'y sent chez elle et veut construire sa vie ici.

Selon le Service à la population du Canton du Jura, après l'audition et au vu des informations recueillies, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre sa demande de naturalisation. »

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

## **7 Prendre connaissance et accepter le crédit de CHF 1'910'000.- pour l'achat des parcelles nécessaires à l'extension de l'espace industriel de Bassecourt. (message n°243 du 22 septembre 2025)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

**M. le Président** cède la parole à **M. Gérard Ruch, conseiller communal** :

Il explique que ce message, ainsi que le suivant, concernent l'aménagement du territoire, et qu'ils entraîneront surtout des répercussions importantes sur les finances de la commune. Haute-Sorne est une commune dynamique avec 700 habitants de plus en 13 ans et des prévisions en augmentation de quelques centaines d'habitants dans les 10 à 15 ans. Cela nécessite un agrandissement des infrastructures ; écoles, etc., qu'il faudra financer.

Actuellement, la situation financière de la commune est préoccupante. Il est donc très important, pour les années à venir, de trouver de nouvelles recettes sans augmenter, si possible, la quotité d'impôt.

Le but des projets qui seront réalisés, si vous acceptez le premier et préavisez favorablement le second, est de trouver de nouvelles sources de revenus, dans l'intérêt de la commune et de l'ensemble de la collectivité.

Il détaille le message à l'aide d'un plan de situation. Cette parcelle de 33'000 m<sup>2</sup> est une extension de la zone industrielle prévue par le PAL. Elle est actuellement en zone d'activités. Cet espace industriel est un complément à la ZAM de Glovelier.

L'accès à cette parcelle devra se faire par la tangente Nord-Est de Bassecourt ce qui déchargera le centre de Bassecourt.

La viabilisation de cette zone ainsi que la tangente seront entièrement financées par la vente des parcelles de l'Espace industriel, et par la vente d'autres parcelles situées derrière l'ancien bâtiment du home.

Pour que ces opérations, notamment financières, puissent se réaliser, il est important que la commune soit propriétaire des terrains. Cela permet de maîtriser le développement et, sur le plan financier, de fixer un prix de vente susceptible de couvrir les frais de viabilisation, d'équipement et d'accès.

Par expérience, lorsque la commune n'est pas propriétaire, l'équipement devient une charge pour la collectivité, alors que lorsque la commune est propriétaire, les frais sont couverts et un bénéfice est possible en faveur de la collectivité.

Les deux messages que le Conseil communal vous soumet aujourd'hui ont la particularité, à court et moyen terme, de ne rien coûter au contribuable. Au contraire, ces deux projets généreront des recettes pour la commune, bénéficieront à la collectivité dans son ensemble et contribueront à l'amélioration des finances communales.

La commission des finances a préavisé favorablement ce message tout comme la commission de l'urbanisme.

**Le Président** ouvre la discussion aux représentants des groupes.

**M. Jean-Claude Beuchat (PCSI-RC)**, demande si le Conseil communal a estimé le prix de vente du m<sup>2</sup> pour les futures PME ?

**M. Ruch** indique qu'il existe deux références pour le prix de vente : d'une part, la ZAM, où le terrain est évalué à CHF 190.-, et d'autre part, le prix d'acquisition par la commune, soit CHF 260.-. Le prix de vente envisagé se situera dans une fourchette comprise entre CHF 190.- et CHF 250.-, voire au-delà.

**Mme Catherine Wolfer (PS-Verts)** aimerait savoir si le Conseil communal a imaginé proposer ces terrains sous forme de location de contrat ou droit de superficie aux artisans qui n'auraient pas les moyens ?

**M. Ruch** indique s'être renseigné auprès d'un notaire au sujet du droit de superficie. Il précise qu'en règle générale, ce type de droit est accordé pour une durée de 50 ans. À titre d'exemple, il évoque la commune de Glovelier qui, il y a 50 ans, disposait d'un terrain de 10'000 m<sup>2</sup> en zone d'activités. Un industriel y avait loué le terrain à la commune pour CHF 100'000.- par an pendant 50 ans et y avait construit une usine d'une valeur de 20 millions de francs.

Cinquante ans plus tard, lorsque la commune souhaite récupérer le terrain, le Code civil impose au propriétaire de racheter le bâtiment édifié sur la parcelle. Dans la pratique, ce type de situation conduit souvent à un contentieux, faute d'accord financier entre les parties. En définitive, c'est généralement le propriétaire qui supporte le coût le plus élevé.

C'est pour cette raison que les notaires déconseillent les droits de superficie.

**Mme Ouarda Mahmoudi (HSA)** demande si d'autres alternatives ont été étudiées concernant l'accès à l'autoroute ?

**M. Ruch** répond qu'il n'y a pas eu d'autre option étudiée ces dernières années.

**M. Claude Humair, chef de groupe Le Centre**, s'exprime ainsi :

« Nous allons nous prononcer sur l'achat de parcelles d'une surface de 33'808 m<sup>2</sup> permettant l'extension de la zone industrielle située à Bassecourt.

Pour le groupe du Centre, il est important de pouvoir développer cet espace en mettant à disposition du terrain pour les entreprises qui souhaitent s'installer sur la commune de Haute-Sorne.

Pour une commune être propriétaire de ce type de terrain permet d'être réactif, de pouvoir répondre rapidement aux sollicitations, et d'avoir un regard sur le profil des entreprises intéressées. Ces critères sont primordiaux.

Le développement de la commune de Haute-Sorne passe par son attractivité, qui est aussi liée à l'implantation de nouvelles entreprises générant des rentrées fiscales supplémentaires, ainsi qu'à l'installation de nouvelles familles dans nos villages. Il est à relever que la vente de terrain aux entreprises intéressées permet, a minima, de couvrir les frais liés à l'achat des parcelles et à leur viabilisation.

Pour ces différentes raisons, le groupe du Centre est favorable à l'achat de ces parcelles et recommande donc de voter le crédit nécessaire à cette acquisition ».

**M. Sacha Crétin (PS-Verts)** s'exprime ainsi :

« Bien que nous nous réjouissons du développement économique de la commune, le groupe PS-Verts émet plusieurs réserves quant au message n°243.

L'endettement élevé et la situation financière quelque peu fragile de la commune, nous obligent à une certaine rigueur financière. L'achat de ce terrain, et les coûts de viabilisations à venir, entraîneront encore une fois des dépenses communales conséquentes qui pèseront sur l'endettement de la commune. De plus, la revente de ces terrains n'engendrera pas de réel bénéfice pour la commune, mais permettra uniquement de couvrir les frais de viabilisation.

Les dimensions du terrain – 33000 m<sup>2</sup> - interrogent également. Il sera peut-être difficile de trouver rapidement des entreprises intéressées, contraignant la commune à garder un endettement sur le moyen-terme.

De plus, ces dernières années, le Conseil communal a multiplié les achats de terrain, notamment un terrain situé au centre de Bassecourt, déjà destiné à l'accueil d'entreprises. Pour l'instant, il serait peut-être plus judicieux de ne pas multiplier les projets et les achats, afin de se concentrer sur les dossiers existants.

Bien que le PAL ait été accepté par ce même Conseil, le groupe PS-Verts regrette également la perte de surfaces agricoles précieuses, alors que le terrain classé surface d'assolement pourrait être exploité encore quelques années.

Pour toutes ces raisons, le groupe PS-Verts est plutôt défavorable à l'achat de ces terrains, mais il laisse la liberté de vote à ses membres. »

**Le Président** ouvre la discussion générale.

La parole n'est pas demandée.

Au vote, le Conseil général accepte par 28 voix contre 10 et 2 abstentions le message n°243.

- 8 Prendre connaissance et :**
- a. discuter et préavisier un crédit de CHF 2'350'000.- TTC pour la réalisation de la 1<sup>ère</sup> étape de la Tangente Nord-Est à Bassecourt**
  - b. sous réserve de l'acceptation des points a, accepter la vente de la parcelle 3540 du ban de Bassecourt à Migros Bâle**
  - c. sous réserve de l'acceptation des points a et b, accepter la ratification de la décision de l'Assemblée bourgeoise de participer à la viabilisation et de vendre la parcelle 3541 du ban de Bassecourt à Migros Bâle (message n°244 du 22 septembre 2025)**

**M. Catherine Wolfer (PS-Verts)** monte à la tribune pour demander la non entrée en matière. Elle explique que le groupe PS-Verts propose de ne pas entrer en matière, pour les raisons suivantes et qui ne sont pas exhaustives :  
Les chiffres concernant l'augmentation du trafic n'indiquent pas le nombre de véhicule par heure. C'est seulement au terme de la construction des deux phases que l'amélioration se ferait sentir.

Le groupe s'interroge également sur les raisons qui ont poussé le Conseil communal à accepter que le surcoût de la démolition obligatoire du giratoire imposée par l'OFROU soit pris dans son entier par la commune. Il souhaite que ce montant soit réparti au prorata entre les différentes entités concernées de la première phase de la tangente.

Le renvoi du message doit permettre au Conseil communal de reprendre le dossier et d'y intégrer les points cités et d'anticiper la planification des dépenses tout en tenant compte des projets déjà validés par la population (local hangar voirie, Maison de Quartier, locaux écoles, etc).

Une planification plus rigoureuse permettrait aux conseillers généraux de disposer de l'ensemble des données nécessaires pour prendre une décision éclairée et équilibrée, notamment en ce qui concerne la capacité financière de la commune à assumer la construction des deux phases.

Donner un préavis favorable à ce message comporte le risque de prendre une décision sans connaître précisément les coûts et les apports concrets, et d'exposer la commune à une situation financière délicate qui pourrait l'empêcher de développer d'autres projets d'intérêt public.

**M. Gérard Ruch** répond que le Conseil général donne uniquement un préavis et que peu importe la décision de ce soir, le message sera soumis au peuple lors d'une votation en novembre.

Ce projet va rapporter à la commune. Sur la première étape de la tangente, la commune réalisera un bénéfice de CHF 300'000.-.

Les autres projets sont aussi importants, mais ce sont des investissements sans retour financier. Si la commune élabore uniquement des projets sans retour sur investissement, il ne sera pas possible de financer des projets tels que des écoles, Maison de Quartier, etc. S'il n'y a pas de rentrée d'argent, les impôts devront augmenter. Les chiffres ont été étudiés et tiennent la route.

Au vote, le Conseil général décide par 21 voix contre 10 et 1 abstention, d'accepter l'entrée en matière.

**M. le Président** précise que pour ce message, les conseillers généraux devront voter quatre fois : une fois sur le point a, une fois sur le point b, une fois sur le point c et finalement une fois sur le message global.

**M. Gérard Ruch, conseiller communal**, est accompagné de **M. Richard Hulmann, chef du service de l'urbanisme**.

**M. Ruch** explique que cela fait déjà plus de 30 ans que le projet de la tangente est discuté. En 2022, la Migros a approché le Conseil communal pour les informer qu'elle serait intéressée à venir s'implanter dans ce secteur. Le Conseil a négocié pour que Migros paye CHF 300.-/m<sup>2</sup> non viabilisé et une partie de la viabilisation (63%). L'investissement total de Migros, sans parler de leur projet, s'élève à CHF 3'500'000.-. La commune ne fait pas ce projet pour Migros, mais dans l'intérêt de la collectivité.

**M. Hulmann** détaille, à l'aide d'un powerpoint, le futur tracé de la tangente. Une étude de trafic a été réalisée. Le trafic sur Bassecourt a été quantifié. Etant donné que l'office fédéral des routes prévoit une augmentation du trafic de 2% chaque année, le nombre de véhicule qui passera à travers le village a été extrapolé en tenant compte de ce critère.

Les études démontrent que la réalisation de la « Tangente Nord-Est » abaissera le trafic dans le centre de la localité.

Un comptage de véhicules s'est effectué en janvier 2024 durant les heures de pointes du matin (HPM) et du soir (HPS).

Le tableau ci-dessous indique le constat réalisé en 2024 et l'évolution du trafic d'ici 2040 selon les secteurs du centre du village avec ou sans la route de contournement pour les HPS :

|                                      | Rue de l'Abbé-Monnin (1) | Rue du Colonel-Hoffmeyer (2) | Rue de la Pâle (3) | Rue des Vieilles-Forges (4) |
|--------------------------------------|--------------------------|------------------------------|--------------------|-----------------------------|
| <b>2024</b>                          | 995                      | 815                          | 265                | 180                         |
| <b>2040 / sans Tangente Nord-Est</b> | 1350                     | 1120                         | 365                | 250                         |
| <b>2040 / avec Tangente Nord-Est</b> | 1055                     | 1075                         | 290                | 260                         |

Il y a clairement un report de trafic qui se dirige au nord de Bassecourt via la tangente ce qui engendrerait une diminution du trafic journalier au centre du village de Bassecourt.

Dans son rapport d'examen de projet rendu en juillet dernier, l'Office fédéral des routes (OFROU) exige que le giratoire existant soit démoli après la mise en service du nouveau carrefour, dans un délai de 24 mois. Dès lors, les coûts de ces travaux ont été intégrés à la demande de crédit mais, d'entente avec l'OFROU, il a été convenu que ce projet de démolition ne ferait pas partie de la procédure de Plan spécial.

Afin de sécuriser l'itinéraire cyclable reliant Courfaivre à Bassecourt, il est prévu de créer un passage sécurisé sur le nouveau giratoire pour les cycles et piétons ainsi qu'une nouvelle bande de mobilité douce au Sud de la bretelle autoroutière. L'itinéraire actuel sera démoli et rendu à l'agriculture.

Le projet prévoit une légère emprise d'environ 150 m<sup>2</sup> sur les terres agricoles. Cette perte sera compensée à l'unique exploitante concernée lors de la 2<sup>e</sup> étape de réalisation de la route de liaison, et lorsque le giratoire existant sera démoli.

Conformément au plan de zones, qui entrera en force avec le nouveau PAL, un plan spécial doit être réalisé afin de pouvoir construire la première étape de la « Tangente Nord-Est ». La compétence d'approbation de ce dernier revient au Conseil communal.

Le dépôt public est réalisé du 5 septembre au 6 octobre 2025. Les éventuelles oppositions seront traitées durant cet automne.

**M. Vincent Voyame (PCSI-RC)** demande pour quelle raison l'office fédéral des routes (OFROU) impose la démolition du giratoire ?

**M. Hulmann** répond que c'est une exigence qu'ils ont posé sans trop d'information technique et que comme la mobilité douce ne passerait plus par-là, ce giratoire n'avait plus lieu d'être. La commune a essayé de négocier mais c'est très difficile.

**M. André Altermatt (HSA)** aimerait savoir si à l'époque, il y avait déjà une réflexion d'avoir une nouvelle tangente à partir de ce rond-point ? Le cas échéant, est-ce que ce rond-point existant n'aurait pas pu être une variante à ce qui est proposé ce soir ?

**M. Hulmann** précise que l'OFROU exige la démolition de ce giratoire dans un délai de 24 mois après la mise en service du nouveau carrefour. La commune va essayer de renégocier avec l'OFROU durant ce laps de temps.

L'étude de 2022 relève que 11 variantes avaient été étudiées.

**M. Jean-Claude Beuchat (PCSI-RC)** demande ce que cette tangente va changer pour les habitants de Bassecourt ?

**M. Hulmann** explique que si l'on compare la charge de trafic actuelle à l'extrapolation en 2040, il y a une diminution des véhicules au centre du village.

Les employés de la zone industrielle prendront automatiquement la tangente. Il y a clairement un report du trafic sur la tangente. Pour la 1<sup>ère</sup> étape, se sont uniquement les véhicules allant au home qui l'emprunteront.

**M. Noah Ngouontcheu (PS-Verts)** souhaite savoir pour quelles raisons les surcoûts de la démolition du giratoire seront imputés à la commune et pas aux autres participants du projet ?

**M. Ruch** répond que cela fait trois ans que les négociations ont lieu avec Migros. L'information de la démolition de ce giratoire est venue cet été. Pour le Conseil communal, cette démolition ne concerne pas la Migros. Elle investit déjà CHF 3'500'000.- et la décision a été prise de ne pas le leur demander. Les chiffres qui figurent dans le message ont été validés par Migros.

Le Conseil communal va encore négocier avec l'OFROU pour essayer d'éviter cette déconstruction. La bourgeoisie et le home sont aussi concernés par ce qui se passe.

Comme c'est une exigence, il est difficile de demander à la bourgeoisie, au home et à la Migros de payer la démolition de ce giratoire alors que cela ne les concerne pas.

**M. Patrick Müller (HSA)** aimerait voir la suite de la tangente à savoir la 2<sup>ème</sup> phase, pour être certain que ce projet aboutisse.

**M. Hulmann** lui montre les plans. Des études préliminaires sont au budget pour lancer la 2<sup>ème</sup> étape. Un tracé initial doit être développé par des bureaux d'ingénieurs.

**M. Sacha Crétin (PS-Verts)** souhaiterait savoir pourquoi avoir saucissonné ces deux bouts de projets qui sont les mêmes ?

**M. Ruch** explique que le but n'est pas de saucissonner. Etant donné que le financement est disponible et que Migros est relativement pressée, il a été décidé de d'abord réaliser la 1<sup>ère</sup> étape. La 2<sup>ème</sup> étape est plus compliquée et plus chère.

Le Conseil communal a la volonté claire de réaliser la 2<sup>ème</sup> étape dans la foulée de la 1<sup>ère</sup> étape.

**M. Noah Ngouontcheu (PS-Verts)** demande s'il faut attendre la réalisation de la 2<sup>ème</sup> phase pour que la diminution de la circulation soit effective ? Et pour quelle raison la population ne peut-elle pas se prononcer sur les deux phases en même temps ?

**M. Hulmann** répond que c'est bien lorsque les deux étapes seront réalisées qu'il y aura la plus grande influence sur le trafic qui transitera à travers Bassecourt. Cependant, il y aura déjà une grande diminution de véhicule de tout le personnel du home qui ne pourra plus passer par la rue de la prairie, et ce dès la 1<sup>ère</sup> phase.

**M. Ruch** ajoute que l'emprise sur la zone agricole concernée s'élève seulement à 150 m<sup>2</sup>, lesquels seront restitués lors de la 2<sup>ème</sup> étape. La propriétaire a donné son accord. La piste cyclable et piétonne sera sécurisée. Ce projet de tangente ne coûtera rien aux citoyens.

Le Conseil communal demande d'accepter ce message.

La commission des finances a préavisé favorablement et à l'unanimité ce message tout comme la commission de l'urbanisme.

**Le Président** ouvre la discussion aux représentants des groupes.

**M. Claude Humair, chef de groupe Le Centre** s'exprime ainsi :

« Nous devons préavisé le crédit de CHF 2'350'000.- pour la réalisation de la tangente Nord-Est de Bassecourt.

A noter qu'il s'agit d'un point d'un message qui en compte deux autres, qui tous sont étroitement liés pour former l'ensemble du message 244.

En validant la 1<sup>ère</sup> étape de la tangente nord, nous pourrions envisager la suite de la 2<sup>ème</sup> étape qui donnera un accès à la zone industrielle du village de Bassecourt. Cette dernière en sera facilitée, et sécurisée en évitant l'utilisation des rues du village qui ne sont pas adaptées à la circulation des camions qui doivent avoir accès à cette zone.

La tangente Nord est en discussion depuis plus de 30 ans, nous avons enfin l'occasion ici de donner l'impulsion nécessaire à sa réalisation. Peut-on financièrement se permettre cet investissement ?

Très certainement. Comme expliqué par nos conseillers communaux, le développement de la zone et l'approbation des autres points de ce message permettent de financer cette tangente sans mettre en danger les finances communales. Nous pensons qu'il s'agit-là d'une opportunité pour notre commune, pour son développement.

Pour ces raisons le groupe du centre à sa majorité, préavisera favorablement le crédit demandé.

Cependant, je tiens à souligner que cette position ne fait pas l'unanimité, et que des opinions différentes existent au sein de notre groupe ce qui a généré un débat démocratique duquel est issu une majorité ».

La parole n'est plus demandée.

**Le Président** ouvre la discussion générale.

La parole n'est pas demandée.

**M. Claude Humair, chef de groupe Le Centre** demande le vote à bulletin secret pour l'ensemble des points du message.

Le Conseil général accepte par 5 voix le vote à bulletin secret pour le point A.

**Vote à bulletin secret du point A du message 244 :**

Au vote à bulletin secret, le Conseil général accepte par 18 voix et 15 non le point A du message n°244.

**Point B du message n°244 :**

**Le Président** ouvre la discussion aux représentants des groupes.

**M. Claude Humair, chef de groupe Le Centre**, s'exprime ainsi :

« Pour reprendre un des arguments du point précédent, je pense que nous sommes là devant une décision cruciale pour favoriser le développement de notre commune. Toute à l'heure j'ai parlé d'opportunité et nous pensons qu'il s'agit ici d'en saisir une.

Nous avons un investisseur suisse, connu et reconnu qui souhaite s'installer dans notre commune. Cet investisseur est prêt à acheter plus de 4'000 m<sup>2</sup> de terrain au prix de CHF 300.- le mètre carré. Cet investisseur participe aux frais d'équipement pour plus d'un million. Les chiffres sont repris aux points 7 et 8 du présent message. Cette vente permet à notre commune non seulement d'accueillir une institution reconnue, mais elle permet également de réaménager l'accès à la zone industrielle, pour laquelle nous venons de voter un crédit de 1,9 million.

L'installation de Migros représente-t-elle une concurrence pour nos commerces locaux ? Je me souviens que l'installation de Coop, il y a plus de vingt ans, suscitait déjà les mêmes craintes. Force est de constater que, malgré cette arrivée, et vous m'en voyez ravi, nos commerces de proximité continuent de bien fonctionner. Habillement, boulangerie, boucherie, pharmacie coiffeur et j'en passe ont su conserver voire développer et renouveler leur clientèle.

De plus, Migros est un employeur qui va créer des emplois sur la commune et ainsi favoriser les rentrées fiscales nécessaires au développement de notre commune.

Si nous refusons, Migros ne s'installera pas ailleurs dans notre commune, le choix de cette parcelle est dicté par son accessibilité sa situation et sa proximité avec l'autoroute. A notre connaissance, il n'y a pas du moins à ce stade du projet, d'autres investisseurs prêts à mettre un peu plus de 3 millions pour pouvoir s'implanter sur cette parcelle.

Pour ces différentes raisons le groupe du Centre acceptera à sa majorité la vente de cette parcelle à Migros. Avec encore une fois des divergences d'opinions au sein de notre groupe. »

**Le Président** ouvre la discussion générale.

La parole n'est pas demandée.

**M. Claude Humair, chef de groupe Le Centre** demande le vote à bulletin secret pour le point B du message.

Le Conseil général accepte par 5 voix le vote à bulletin secret pour le point B.

**Vote à bulletin secret du point B du message 244 :**

Au vote à bulletin secret, le Conseil général accepte par 18 voix et 15 non le point B du message n°244.

### **Point C du message n°244 :**

**Le Président** ouvre la discussion aux chefs de groupe.

**M. Claude Humair, chef de groupe Le Centre** informe que le Centre, à sa majorité, acceptera le point C.

**Le Président** ouvre la discussion générale.

La parole n'est pas demandée.

**M. Claude Humair, chef de groupe Le Centre** demande le vote à bulletin secret pour le point C du message.

Le Conseil général accepte par 5 voix le vote à bulletin secret pour le point C.

### **Vote à bulletin secret du point C du message 244 :**

Au vote à bulletin secret, le Conseil général accepte par 18 voix et 14 non, et un bulletin nul, le point C du message n°244.

### **Discussion sur le message n°244 :**

**Le Président** ouvre la discussion aux chefs de groupe.

**Mme Catherine Wolfer, cheffe de groupe PS-Verts** monte à la tribune et prend acte de la décision du Conseil général concernant la tangente. Elle précise que les arguments ne visaient pas à évincer Migros de la commune, mais à démontrer qu'il existe aussi un autre modèle de consommation. Le Jura est d'ailleurs bien pourvu en matière de grande distribution. Elle souligne également que, dans certains villages de Haute-Sorne, il n'existe plus de magasin, et que ceux qui subsistent tentent de survivre tant bien que mal. Il s'agit aussi d'un choix de société que de soutenir les petits commerçants.

Personne ne souhaite prendre la parole lors de la discussion générale.

Le Conseil général accepte la votation à bulletin secret.

Au vote à bulletin secret, le message n°244 est accepté par 18 voix contre 15 non.

|                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>9 Prendre connaissance et valider les nouvelles armoiries de la Commune mixte de Haute-Sorne. (message n°245 du 22 septembre 2025).</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**M. Gérald Steiner (Le Centre)** monte à la tribune pour demander la non-entrée en matière. Il s'exprime ainsi :

« Le point 9 de l'ordre du jour intitulé : Prendre connaissance et valider les nouvelles armoiries de la Commune mixte de Haute-Sorne, le message n°245 de ce jour fait réagir plusieurs personnes, responsables de sociétés ou associations diverses.

Il est louable de proposer un thème rassembleur pour Haute-Sorne. Les remarques-questions qui m'ont été posées sont les suivantes :

Ces nouvelles armoiries, à long terme vont donc remplacer toutes les effigies que l'on voit sur les étendards, les costumes et autres t-shirts de chaque sociétés ?

Ces sociétés, ou la population de nos cinq communes et hameaux souhaiteraient, selon leur désir pouvoir y réfléchir et éventuellement discuter avec les représentants de la commune. Ou tout simplement demander leur avis, sans pour autant leur imposer radicalement ce changement.

D'autre part, sommes-nous certains que les documents qui concernent la fusion en 2012 ne comportent pas une clause particulière qui stipule que chaque commune peut ou veut garder ces propres armoiries ?

C'est la raison qui me pousse à demander, non pas de supprimer, mais de reporter ce point de l'ordre du jour à un prochain Conseil général.

C'est également la raison qui me pousse à refuser l'entrée en matière et vous demande d'en faire de même ».

**M. Eric Dobler, maire**, s'exprime comme suit :

« Refuser ces armoiries au nom d'une simplicité mal comprise, c'est risquer de laisser notre village sans emblème, sans signe visible de ce qui nous rassemble. Or, l'esprit villageois ne se nourrit pas de vide, mais de symboles forts, même simples, qui nous rappellent d'où nous venons et ce que nous partageons.

Il n'est nullement question d'intervenir au niveau des sociétés locales et des diverses associations pour leur imposer les nouvelles armoiries de la commune mixte de Haute-Sorne.

Je comprends et respecte profondément la volonté de préserver cet esprit villageois qui fait la richesse et l'authenticité de notre nouvelle commune. Cet esprit, fait de simplicité, de convivialité et de lien entre les habitants, est notre bien le plus précieux.

Cependant, je souhaite souligner que l'adoption d'armoiries communales pour la commune de Haute-Sorne, ne va pas à l'encontre de cet esprit, bien au contraire. Les armoiries sont un symbole d'appartenance qui peut renforcer ce lien si précieux entre nous tous. Ces armoiries sont conçues de manière humble, respectueuse de notre histoire et de notre mode de vie, sans aucune prétention. Elles ne sont pas là pour complexifier ou formaliser, mais pour valoriser ce qui fait la force de notre communauté.

Glovelier, Soulce et Courfaivre garderont leurs armoiries et les deux autres communes garderont leurs couleurs jaune et noir. Je trouve un peu particulier certaines interventions auprès de responsables de sociétés où on va leur dire qu'ils ne pourront plus jouer en jaune et noir. C'est totalement faux. Utiliser ces arguments de la part de certain élu est particulièrement maladroit.

Les armoiries en sont une expression moderne et durable. Je vous remercie d'accepter l'entrée en matière. Un report n'apportera aucune modification au projet ».

Au vote, le Conseil général accepte l'entrée en matière à la majorité évidente.

**M. le Président** cède la parole à **M. Eric Dobler, maire**, qui s'exprime ainsi :

« Suite à l'adoption du postulat n°16 intitulé « Des armoiries pour notre commune » du 2 octobre 2023, un processus a été lancé pour doter la commune de Haute-Sorne d'un blason officiel. Après plusieurs séances de travail, en collaboration avec un expert en héraldique, la commission administration générale et sécurité publique a validé un projet d'armoiries le 20 mai 2025.

Objectifs et exigences des armoiries

Les armoiries doivent :

- Fédérer les habitants autour d'un symbole commun,
- Représenter l'identité locale de manière distincte,
- Respecter les règles de l'héraldique, tout en restant simples, lisibles et évocatrices.

Thème central : la roue de moulin

Le symbole retenu est une roue de moulin, emblème patrimonial partagé par toutes les localités de la commune. Plusieurs lectures sont possibles : roue de moulin, mouvement d'horlogerie ou encore roue de vélos.

Ce choix symbolise :

- L'union entre les 5 communes et 2 hameaux,
- Le lien entre tradition et innovation (passé industriel, énergie, mouvement),
- L'idéal d'un développement durable : progrès économique dans le respect de l'environnement.

Les éléments graphiques sont porteurs de sens et plusieurs lectures sont possibles :

- 5 bras pour les 5 communes fusionnées,
- 7 augets pour les 7 localités,

- la roue compte un petit noyau central, Haute-Sorne centre du Jura,
- les cinq bras pour : tous les chemins mènent à Haute-Sorne... Saulcy via Saint-Imier, Saint-Brais via Les Franches-Montagnes, Boécourt via le district de Porrentruy, la Vallée via Bâle, le Pichoux via Bienne,
- Quant aux cinq monticules, ils représentent les cinq villages fondateurs de la commune fusionnée et sont de même taille pour une équité,
- Couleurs choisies pour leur signification et leur visibilité (or/richeesse, vert/nature préservée, argent/pureté),
- Intégration d'éléments naturels stylisés : montagne et cours d'eau, en lien avec le nom « Haute-Sorne ».

La réalisation de ce projet a représenté un coût de CHF 3'000.—, couvrant la conception du blason et la fourniture de fichiers numériques officiels.

Le Conseil communal a donné un préavis favorable lors de sa séance du 22 août 2025 et invite le Conseil général à approuver ce projet.

**Le Président** ouvre la discussion aux représentants des groupes.  
La parole n'est pas demandée.

**Le Président** ouvre la discussion générale.  
La parole n'est pas demandée.

Au vote, le Conseil général accepte par 31 voix et 1 abstention le message n°245.

#### **10 Réponse à la question écrite n° 70 intitulée « Journal Haute-Sorne Infos : un vecteur publicitaire gratuit pour un géant de la distribution ? ».**

M. Nicolas Kottelat est non satisfait de la réponse du Conseil communal.

#### **11 Nomination d'un membre à la commission permanente des services communaux**

A la suite de la démission de M. Jean-Pierre Chenal (PS-Verts), Mme Catherine Wolfer du groupe PS-Verts) propose la candidature de M. Thierry Lombard.

M. Lombard est élu par applaudissements.

#### **12 Nomination d'un membre à la commission permanente de gestion.**

Le groupe PSCI-RC n'a pas trouvé de candidat.

Ce point sera reporté au prochain Conseil général.

Documents déposés lors de la séance :

- Question écrite intitulée « Vitesse inadaptée à l'entrée du village de Courfaivre »
- Question écrite intitulée « Travaux de la ZAM et conduite de contournement de Glovelier. Transparence, coordination et durabilité ».
- Question écrite intitulée « Plan de mobilité pour l'administration communale de Haute-Sorne ».
- Interpellation intitulée « Rôle des commissions »

Etant donné que tous les points ont été traités, **le Président** remercie les membres du Conseil général pour leur participation et lève la séance à 21h40.

Undervelier, le 22 septembre 2025

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

Le Président

La Vice-chancelière

Théo Comte

Michèle Bailat



Bassecourt

# Tangente Nord-Est / 1<sup>ère</sup> étape

---

CONSEIL GÉNÉRAL DU 22 SEPTEMBRE 2025

# Ordre du jour

---

1. Introduction

par Gérard Ruch, Conseiller communal – Dicastère de l'urbanisme

2. Projet routier et procédure d'aménagement du territoire

par Richard Hulmann, chef du Service de l'urbanisme, des bâtiments et de l'environnement

3. Conclusion

par Gérard Ruch, Conseil communal – Dicastère de l'urbanisme

# Introduction

Projet datant de plus de 30 ans

Etudes depuis les années 90  
jusqu'en 2012



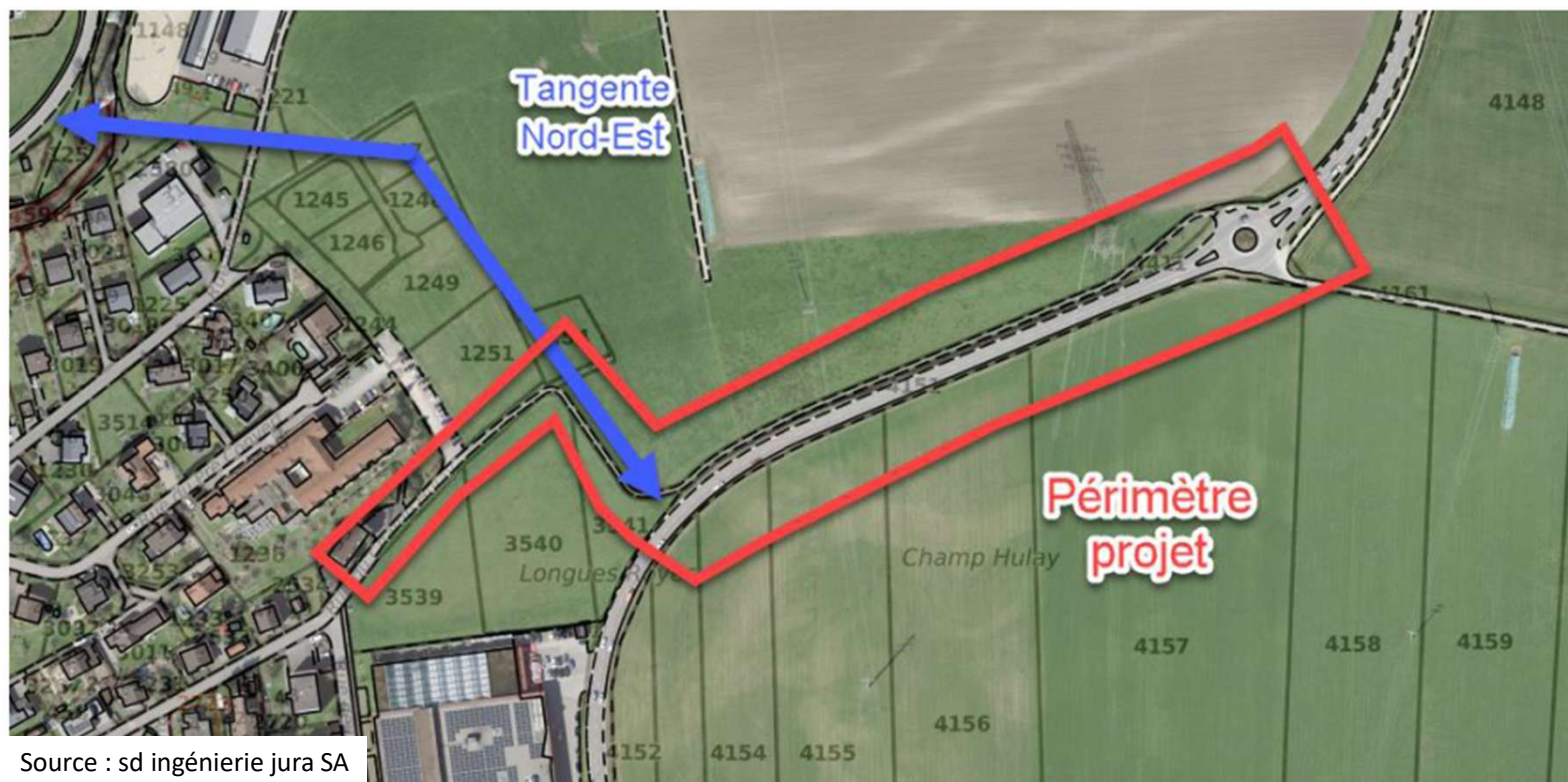
# Introduction

---

Projet inscrit au Plan directeur de la Microrégion de Haute-Sorne (2014) et dans le nouveau PAL (accepté par le peuple en 2024)

Utilité de cette nouvelle route est reconnue par le Canton et la Confédération

## Projet routier et procédure d'aménagement du territoire



Source : sd ingénierie jura SA

## Projet routier et procédure d'aménagement du territoire

---

Etude de mobilité pour démontrer que les sorties d'autoroute et le giratoire de la Coop ne seront pas impactées par le projet de la tangente Nord-Est et l'implantation de Migros

Pour déterminer cela, la charge de trafic actuelle a dû être quantifiée et la future extrapolée selon les prescriptions de l'OFROU

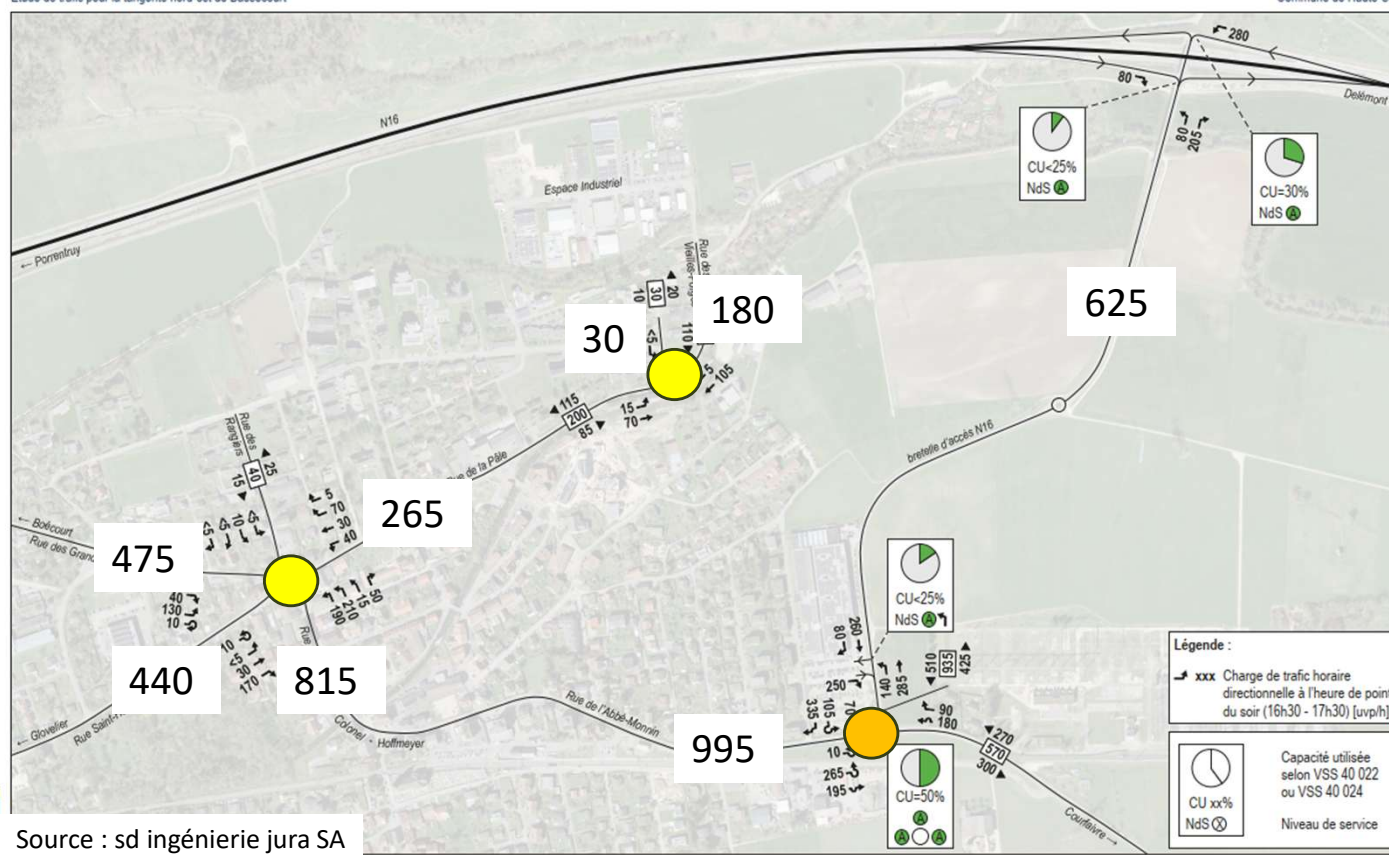
# Projet routier et procédure d'aménagement du territoire

Charges de trafic HPS 2024 [uvp/h]

Etude de trafic pour la tangente nord-est de Bassecourt

Figure 2

Commune de Haute-Sorne



Comptage  
véhicules effectué  
le 23.01.2024 avec  
l'aide de la  
commission de  
l'urbanisme  
(HPM/HPS)

Comptage  
véhicules effectué  
le 01.02.2024 (HPS)

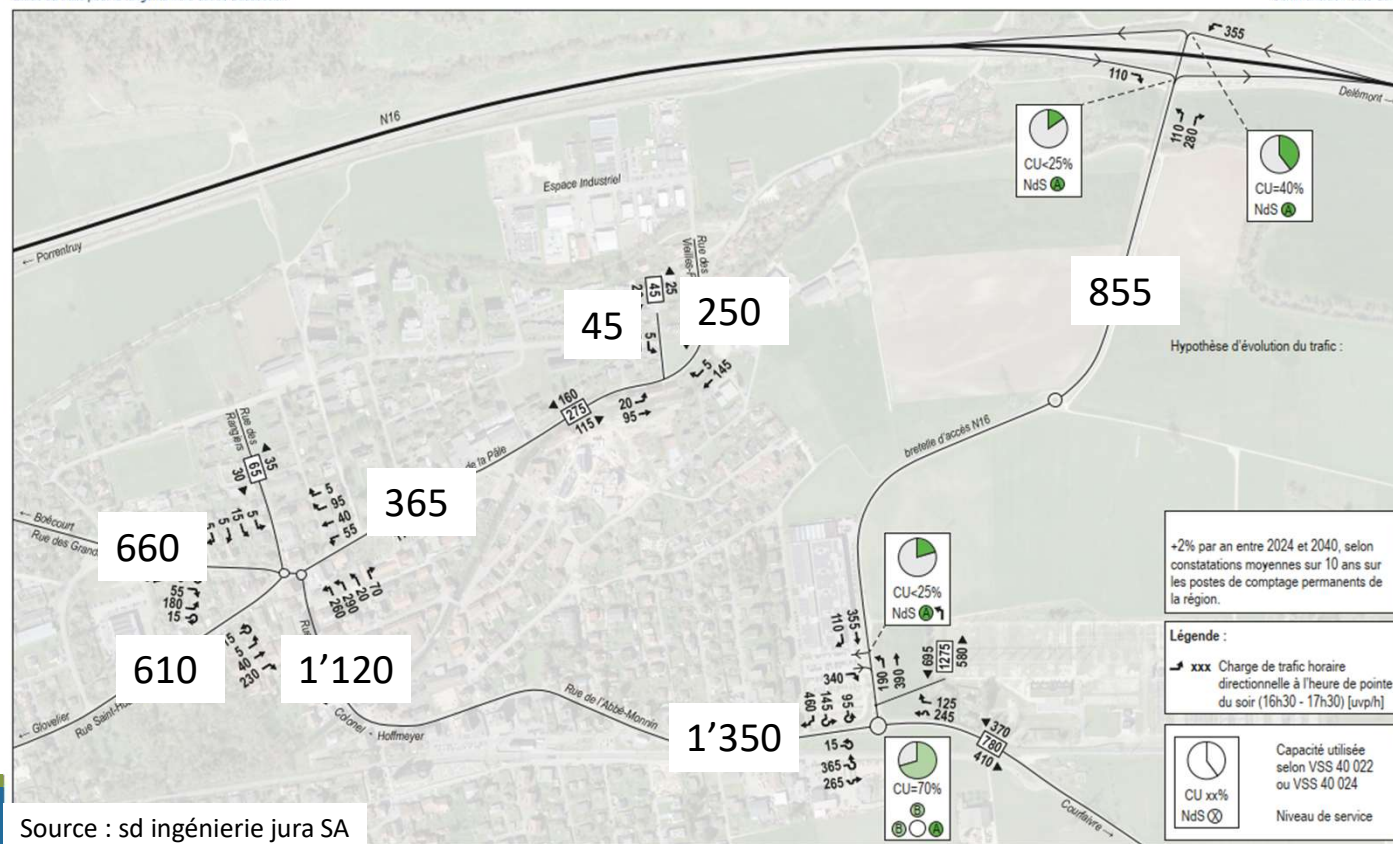
# Projet routier et procédure d'aménagement du territoire

Charges de trafic HPS 2040 [uvp/h]

Etude de trafic pour la tangente nord-est de Bassecourt

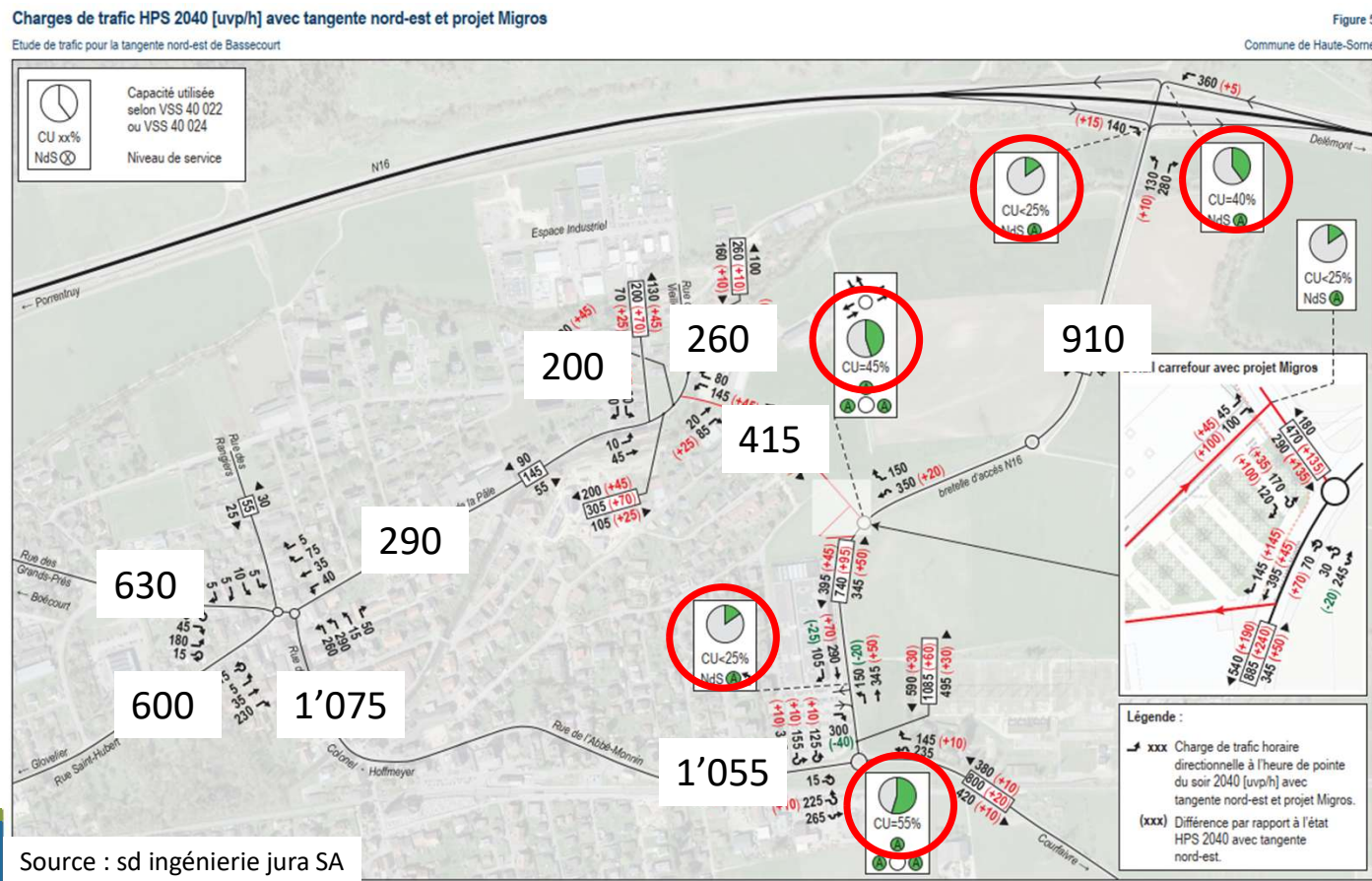
Figure 3

Commune de Haute-Sorne



Source : sd ingénierie jura SA

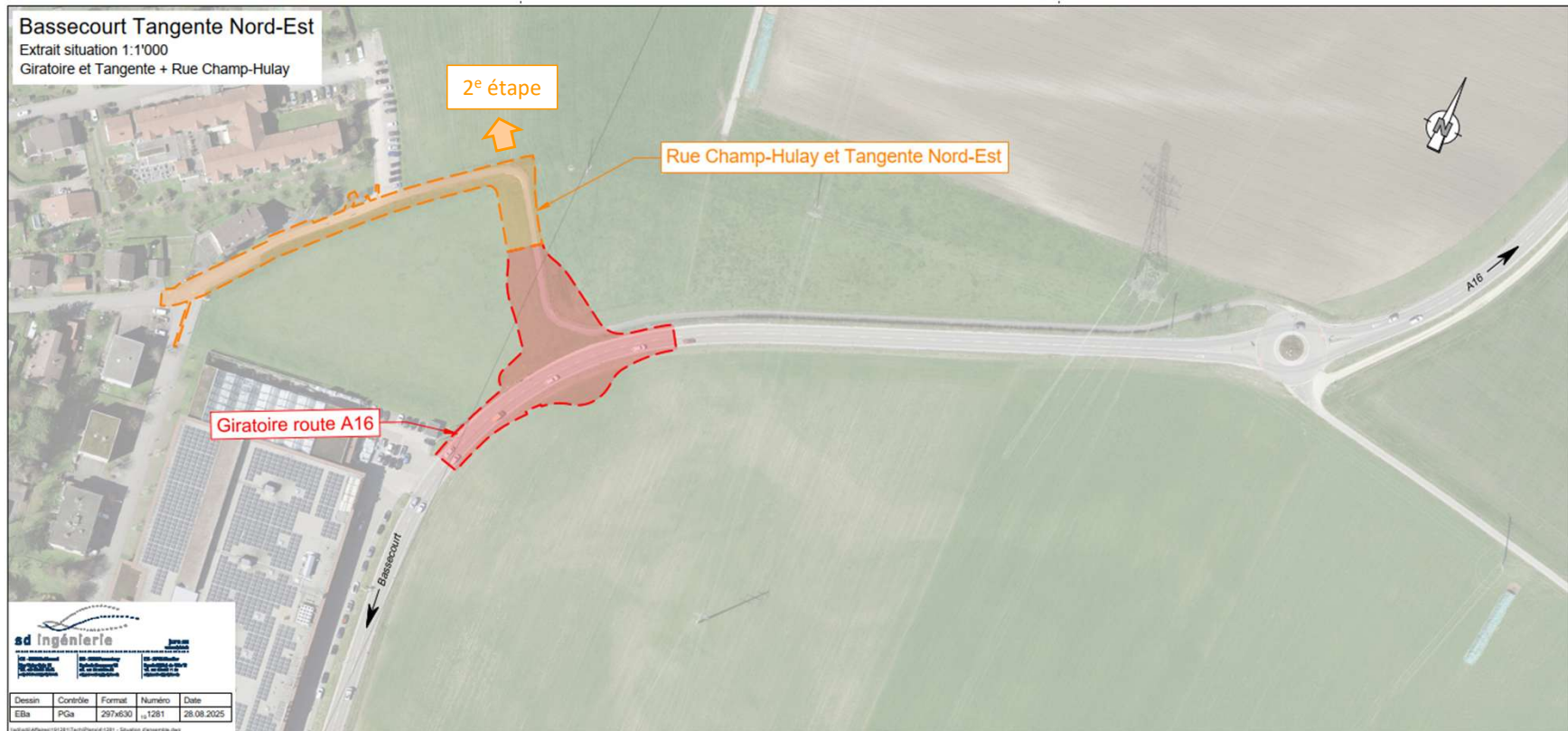
# Projet routier et procédure d'aménagement du territoire



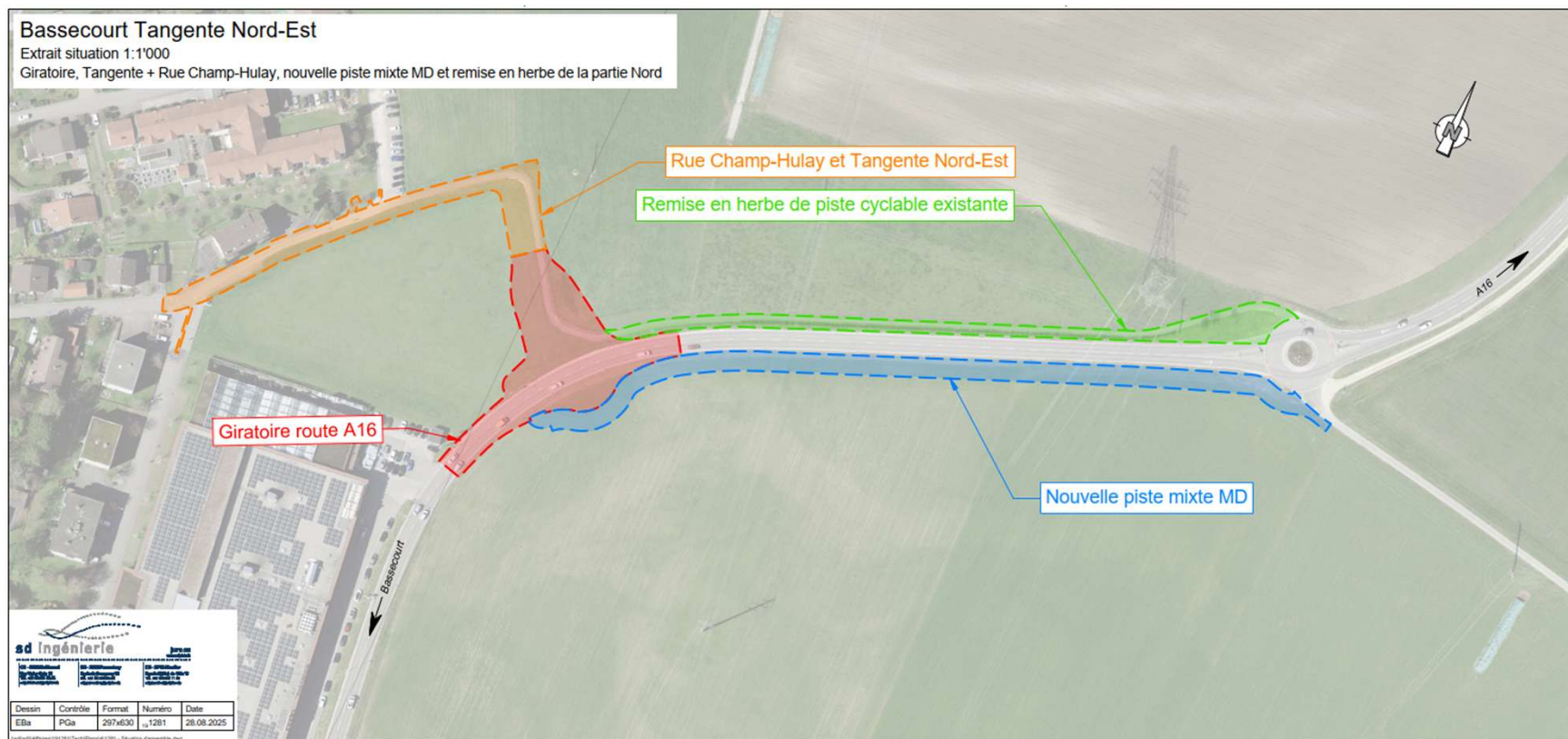
# Projet routier et procédure d'aménagement du territoire



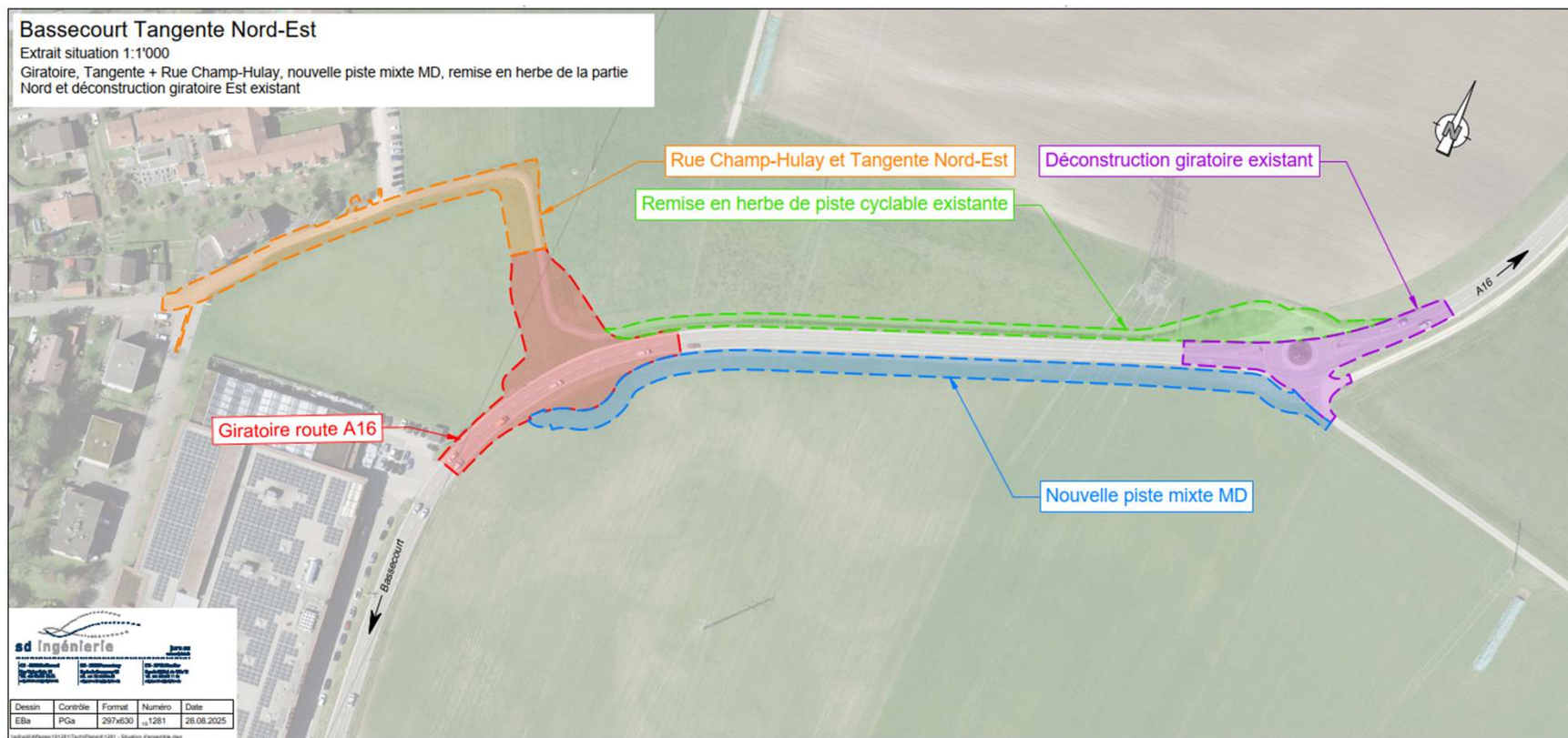
# Projet routier et procédure d'aménagement du territoire



# Projet routier et procédure d'aménagement du territoire

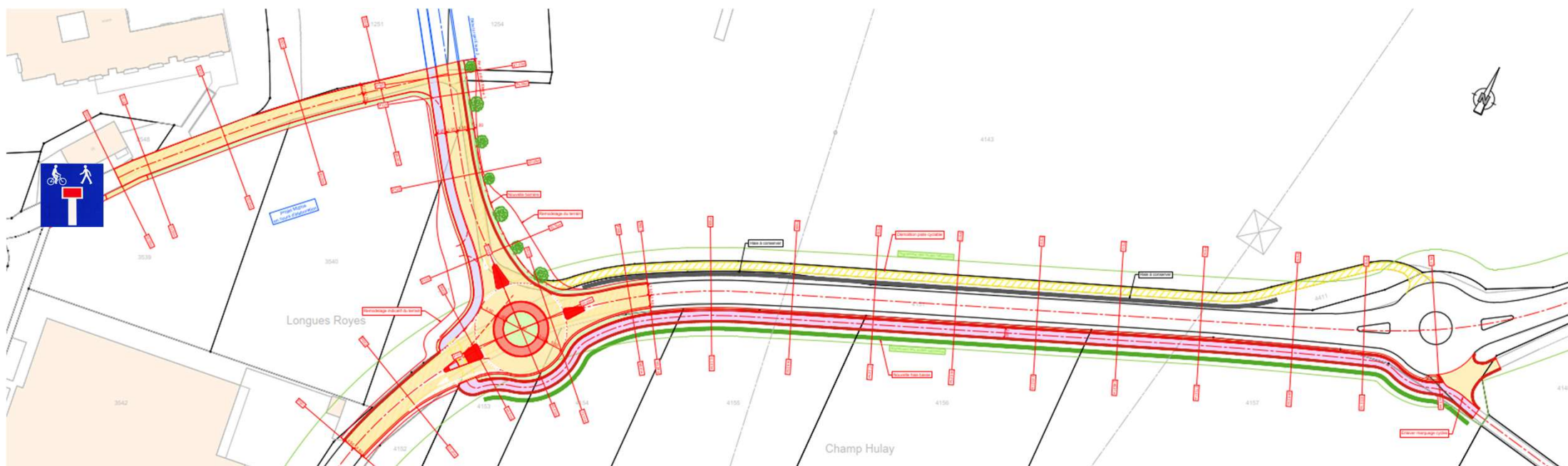


# Projet routier et procédure d'aménagement du territoire



# Projet routier et procédure d'aménagement du territoire

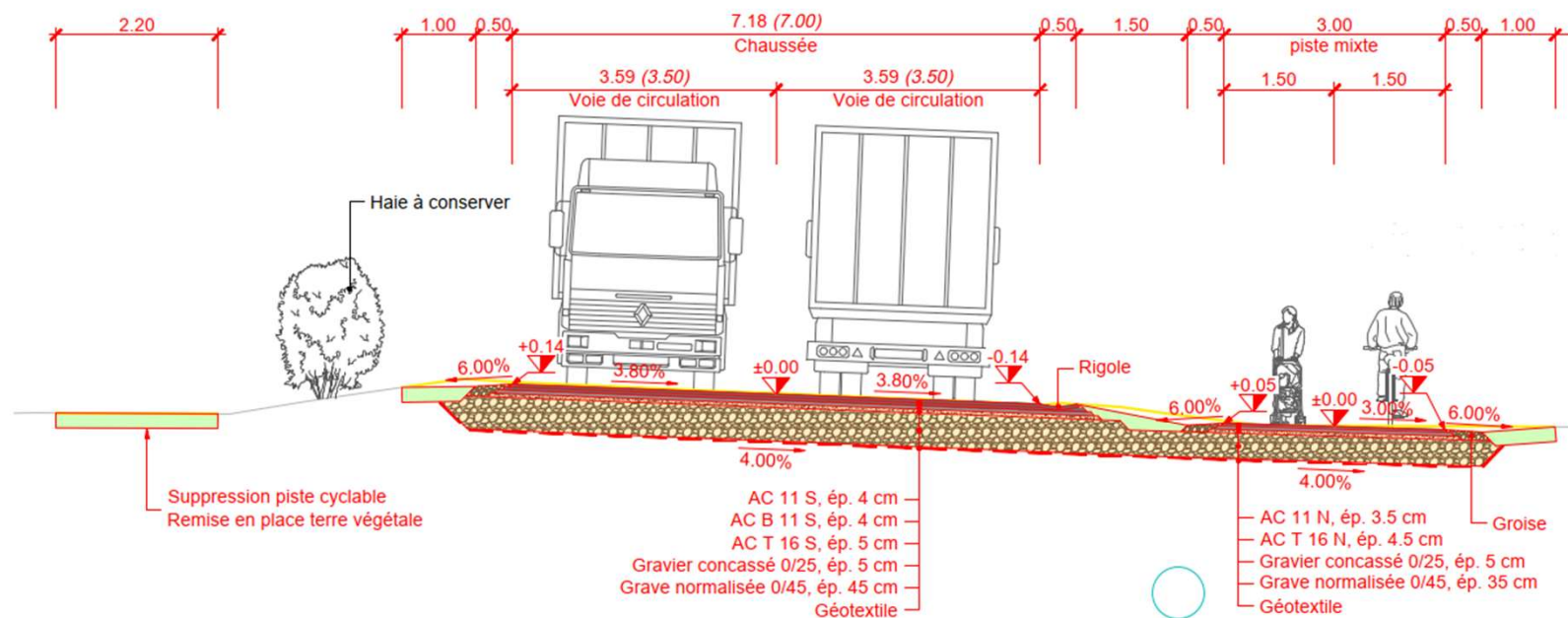
## Plans techniques



Source : sd ingénierie jura SA

# Projet routier et procédure d'aménagement du territoire

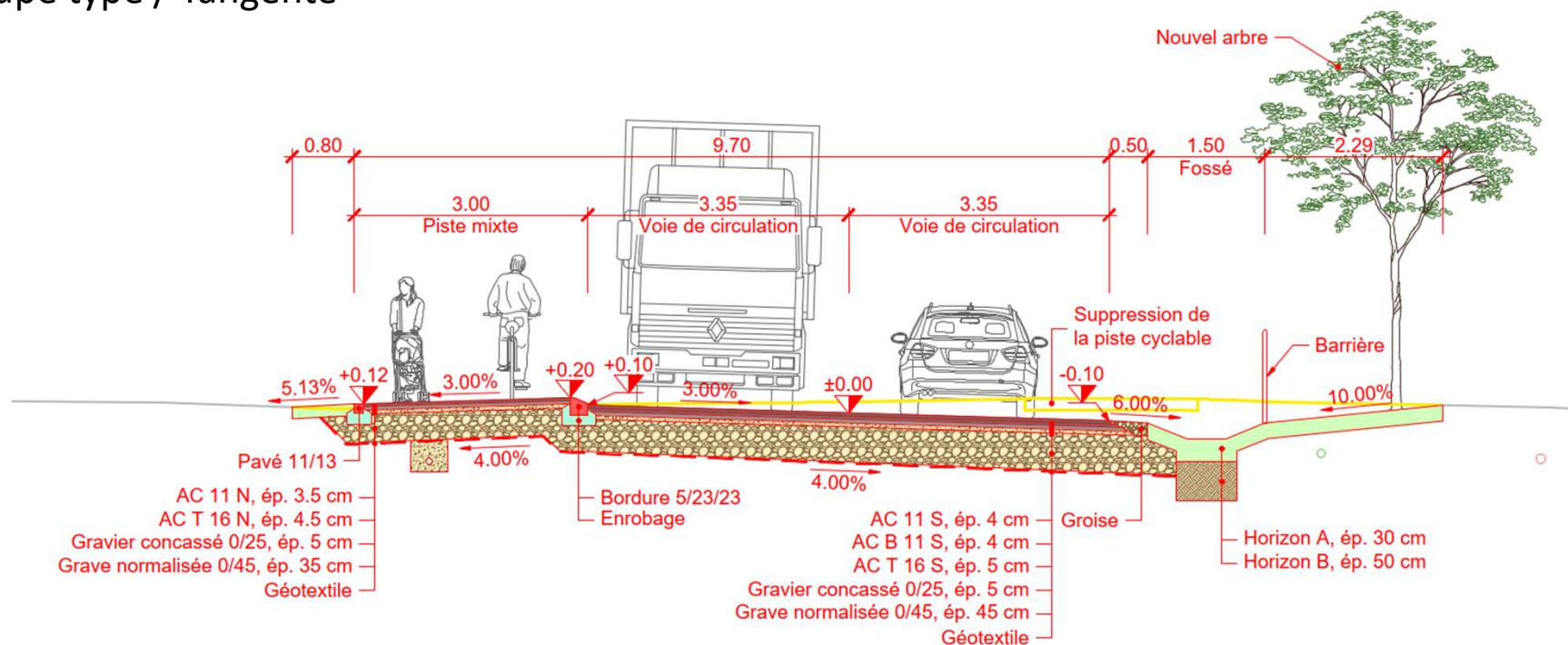
## Coupe type / Bretelle autoroutière



Source : sd ingénierie jura SA

# Projet routier et procédure d'aménagement du territoire

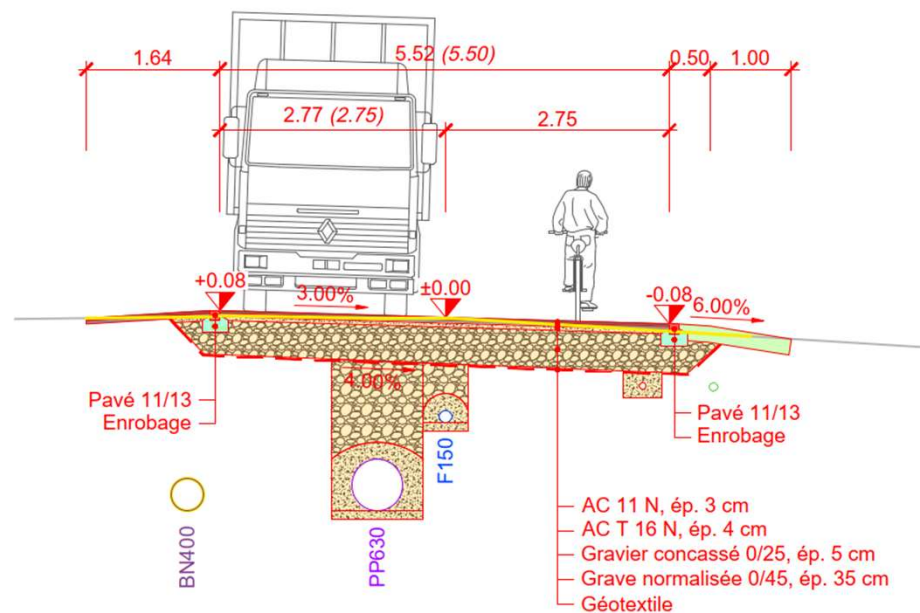
## Coupe type / Tangente



Source : sd ingénierie jura SA

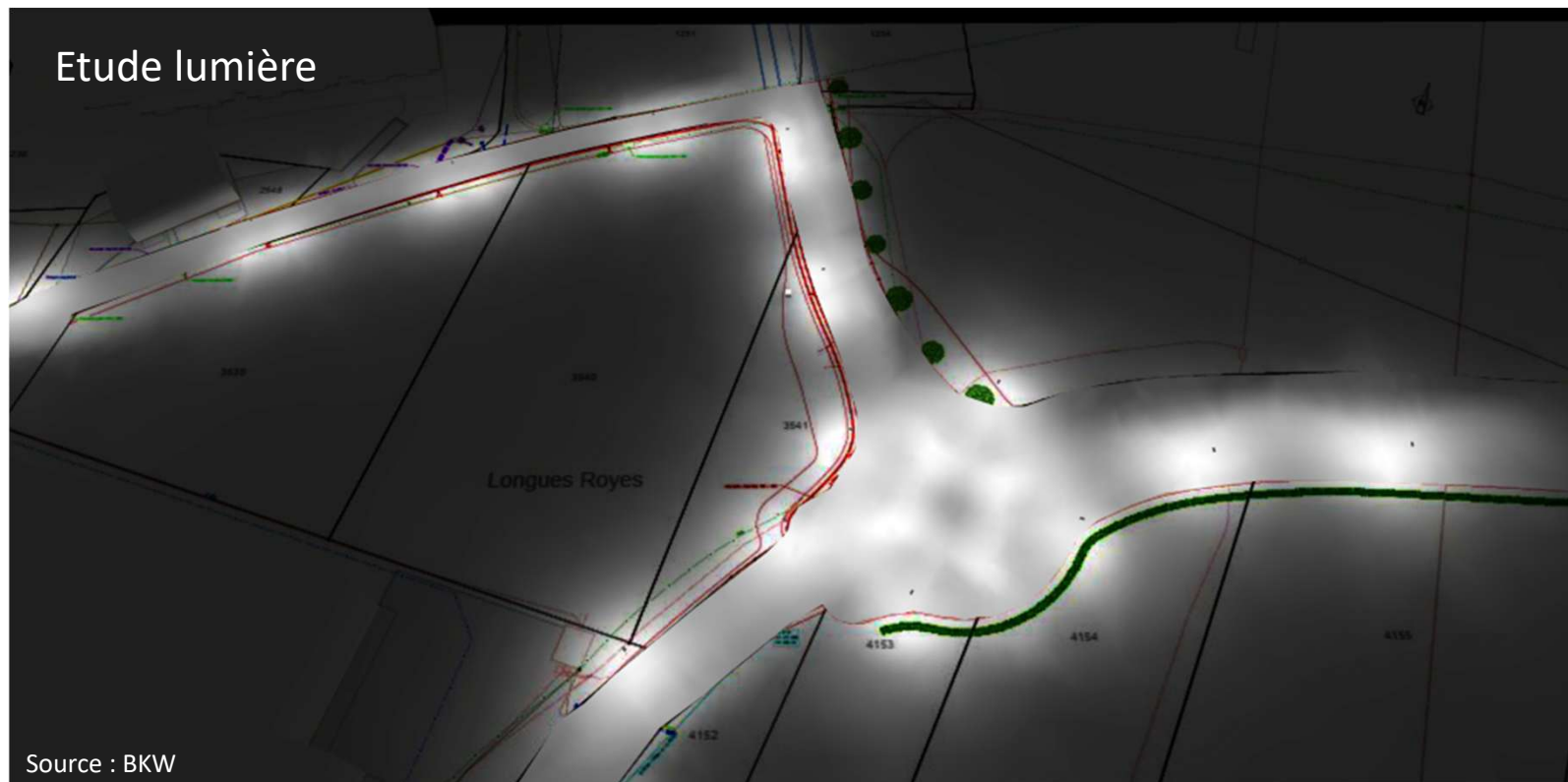
# Projet routier et procédure d'aménagement du territoire

## Coupe type / Rue du Champ-Hulay



Source : sd ingénierie jura SA

# Projet routier et procédure d'aménagement du territoire



## Projet routier et procédure d'aménagement du territoire

---

Accord formel des propriétaires fonciers : 8 sur 9 obtenus dont OFROU – 9<sup>e</sup> pas opposé au projet

Emprises agricoles d'env. 150 m<sup>2</sup> mais compensées lors de la 2<sup>e</sup> étape

# Projet routier et procédure d'aménagement du territoire

Procédure d'aménagement du territoire --> Plan spécial pour obtenir l'autorisation de construire

Mis en dépôt public en octobre prochain

Adoption liée à l'entrée en force du PAL (recours actuellement en traitement au Tribunal cantonal)

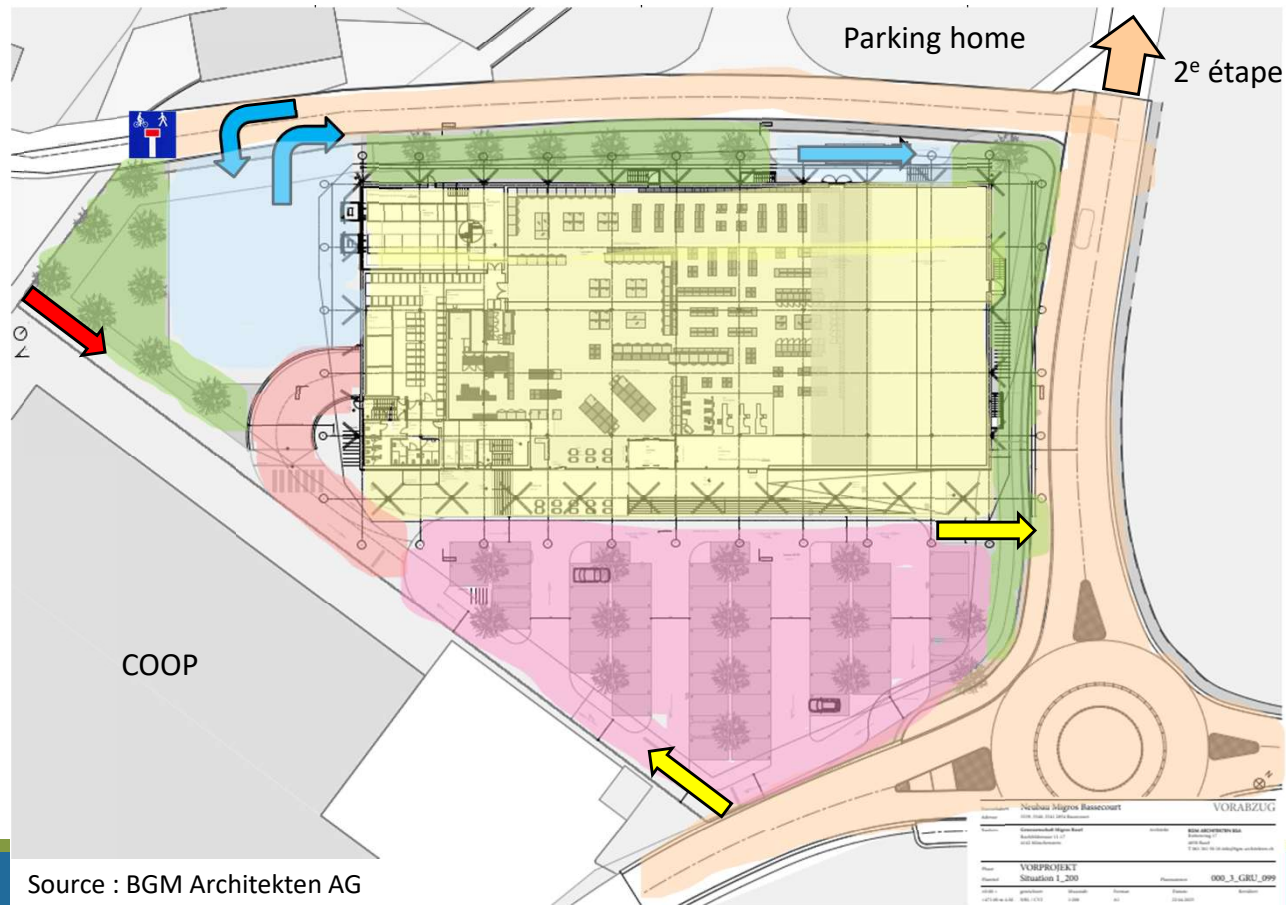


# Projet routier et procédure d'aménagement du territoire

## COUTS

| Libellé                                                                          | Tangente<br>1ère étape | Démolition<br>giratoire |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------|
| Plan spécial et étude préliminaire                                               | 92'500.00              | 12'000.00               |
| Frais divers (achat terrain, notaires, géomètres, etc.)                          | 50'000.00              | 15'000.00               |
| Travaux (y compris honoraires)                                                   | 1'450'000.00           | 456'000.00              |
| Divers/imprévus & valorisation des heures du personnel<br>administratif communal | 72'500.00              | 25'000.00               |
| TOTAL CHF HT                                                                     | 1'665'000.00           | 508'000.00              |
| TVA 8.1% (arrondi)                                                               | 135'000.00             | 42'000.00               |
| <b>TOTAL/PROJET CHF TTC</b>                                                      | <b>1'800'000.00</b>    | <b>550'000.00</b>       |
| <b>TOTAL GLOBAL CHF TTC</b>                                                      |                        | <b>2'350'000.00</b>     |

# Projet routier et procédure d'aménagement du territoire



## Conclusion

La commune ne réalise pas ce projet pour la Migros mais pour un intérêt public et, sans la participation de Migros, la commune ne pourrait pas se permettre un tel investissement aujourd'hui.

Entre sa participation financière à la construction de la route et l'achat des terrains, Migros investit env. 3,5 mios

Vente parcelle communale à la Migros : 1'206'900.- CHF<sup>1</sup>

Vente parcelle bourgeoise à la Migros : 391'200.- CHF<sup>1</sup>

Résultat financier :

- + env. 350'000.- CHF pour la commune
- + env. 270'000.- CHF pour la Bourgeoisie de Bassecourt

| Désignation                               |           | Total en CHF TTC |
|-------------------------------------------|-----------|------------------|
| Coût total du projet                      |           | 2'350'000        |
| Participations aux frais de viabilisation |           | -                |
| Migros                                    | 1'138'500 | -                |
| Bourgeoisie de Bassecourt                 | 120'375   | -                |
| Fondation Pré Convert                     | 180'000   | -                |
| Commune mixte de Haute-Sorne              | 361'125   | - 1'800'000      |
| <b>Investissement net</b>                 |           | <b>550'000</b>   |

Source : Service des finances et de l'urbanisme

<sup>1</sup>Surface définitive vendue à Migros connue à la fin de la réalisation des travaux, selon abornement final